



**ARRÊTÉ 140 / 2025**  
**portant réquisition d'un véhicule**  
**dans le cadre de la fête de la Musique**  
**Samedi 21 juin 2025**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le



ID : 045-214502031-20250523-140\_2025-AU

Le Maire de la Commune de Meung-sur-Loire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du maire.

Considérant le contexte sécuritaire actuel dans lequel doit être organisée, conformément aux recommandations nationales, l'animation de la fête de la Musique proposée le samedi 21 juin 2025,

Considérant que cette manifestation se déroulera sur plusieurs rues de la ville de Meung-sur-Loire,

Considérant qu'il convient de prévenir toute intrusion malveillante de véhicule dans le centre - ville et donc d'en interdire l'accès et qu'il appartient à Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le site.

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Afin de sécuriser l'accès au centre-ville, le samedi 21 juin 2025, est réquisitionné le véhicule suivant :

- Austin Mini Cooper S immatriculée FL-064-HG, assuré auprès de Monceau Assurances, appartenant à Monsieur Matthieu MIGEON, 1<sup>er</sup> Adjoint, demeurant 3 place du Martroi – 45130 Meung sur Loire.

Le véhicule sera placé à l'intersection de la rue du Martroi et du numéro 1 place du Martroi.

**Article 2 :** Le présent ordre de réquisition sera transmis aux forces de Police et de Gendarmerie et à Madame la Préfète.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Aurore CARO

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le



ID : 045-214502031-20250523-140\_2025-AU